

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°53.2021

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le vendredi 17 septembre 2021 à 14 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, 1er adjoint.

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents :
Absents :
Qui ont donné pouvoir :

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Dominique PELLETIER, Alexandre PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

09/09/2021

Date d'affichage

20/09/21

Absents : Henri ANTONA, Jacques ETTORI PERETTI, Olivier FRANCESCHI (procuration à Félix PERETTI)

Le quorum est atteint :

oui

non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : Jean Paul ANTONA

Objet de la délibération : Demande de subvention pour des travaux sur le R7 de Canicciu

Considérant le diagnostic réalisé à la demande de la commune par l'entreprise QCS SERVICES sur le réservoir n°7 de stockage d'eau potable, qui fait apparaître les désordres suivants :

- Présence d'aciers apparents en toiture du réservoir et en sous face des deux poutres de la dalle de couverture,
- Présence de désordres ponctuels sur l'enduit extérieur de la dalle de couverture (cloquage et fissuration autour de la trappe d'accès)
- Dégradation et décollement partiel de l'enduit extérieur des parements
- Présence de corrosion sur les fixations du panneau photovoltaïque situé en toiture
- Présence d'une souche d'aération en toiture du réservoir. Il a été constaté la dégradation de l'une des grilles d'aération de la souche.
- Corrosion de la trappe métallique qui permet l'accès à l'intérieur du réservoir
- Corrosion des joints de démontage métalliques de la tuyauterie
- Fissuration de l'enduit autour de la trappe d'accès
- Dégradation de l'enduit intérieur du réservoir.
- Présence d'une fissure en bas du voile visible depuis l'intérieur du réservoir.

D53/2021

Considérant que le cout total des réparations de l'ouvrage est estimé à environ 63 500 € HT (69 850.00 € TTC).

Considérant que la réalisation de ces travaux nécessite un financement dont le plan pourrait être le suivant:

• ETAT – DETR :	25 400.00	(40 % du montant H.T.)
• CDC – Contrat de massif :	25 400.00	(40 % du montant H.T.)
• Part communale :	19 050.00	
• TOTAL TTC :	69 850.00	

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

- APPROUVE le plan de financement
- DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

